

# Edito

## *Justice: si même les avocats s'y mettent...*

**Par Jean-Claude Matgen**

**D**epuis son entrée en fonction, le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) a, en dépit des restrictions budgétaires ambiantes, affiché de grandes ambitions pour son département. Il les a notamment traduites par deux projets de loi de réforme de la procédure civile (déjà voté) et de la procédure pénale (à l'examen à la Chambre). Le moins que l'on puisse dire c'est que ces deux textes n'ont pas été accueillis chaleureusement par le monde judiciaire.

Depuis des mois, les magistrats se plaignent de l'état de délire de la justice belge. On n'a donc pas été étonné outre mesure de les voir critiquer les projets Geens, aux côtés d'experts universitaires dont les avis techniques ont été balayés à l'occasion de la discussion, en commission Justice de la Chambre, de la réforme de la

procédure civile.

S'agissant de celle de la procédure pénale, ce sont aussi les barreaux, jusqu'à présent plutôt élogieux pour le travail accompli par le ministre, qui montent au créneau. L'ancien bâtonnier de Bruxelles et le président d'Avocats.be ont signé, dans les pages de "La Libre", avec l'ancienne juge belge à la Cour européenne des droits de l'homme et l'ancien président de la Cour constitutionnelle, un texte très sévère pour le projet de M. Geens, parlant de recul de civilisation. Voici que le patron actuel du barreau de la capitale appelle (page 8) ses troupes à la fronde, autrement dit à contrer par tous les moyens légaux possibles un texte qualifié d'attentatoire aux libertés fondamentales des justiciables. Le ministre Geens est un animal politique à sang froid mais le tir groupé se fait à ce point nourri qu'à sa place, on s'inquiéterait quand même un tout petit peu.